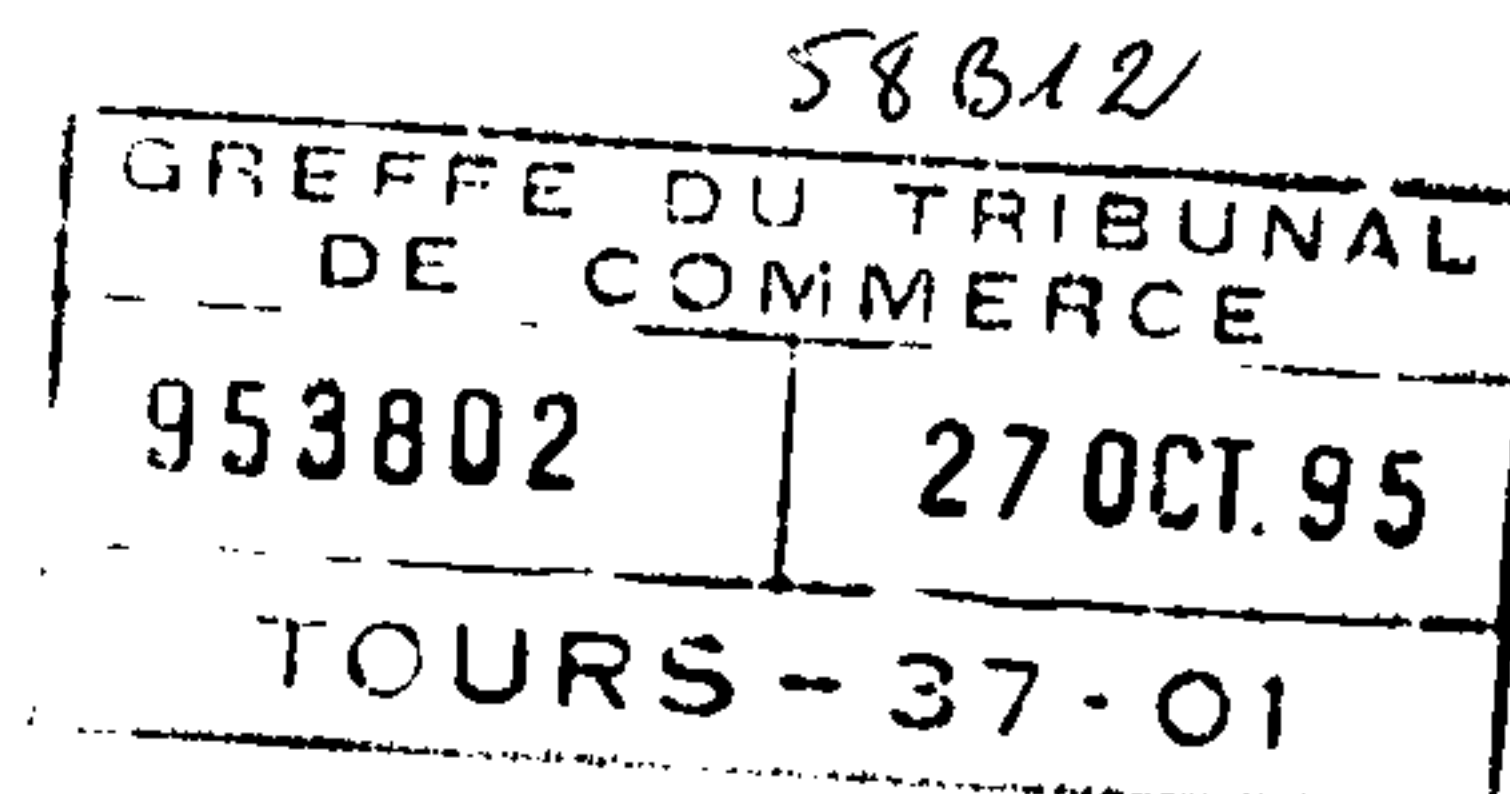




**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13 JUIN 1992**

Le texte de la cinquième résolution est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour un mandat de six ans, deux Commissaires aux Comptes titulaires, Monsieur Alain THEBAUD et la FIDECO, puis un Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Roland WEYANT.

VOTE : POUR..... 260.490

CONTRE..... 2.398

La résolution est adoptée.

Tours, le 29 septembre 1995
Certifié conforme
Sanil G.
Jacques SAINT-CRICQ